

mon avis de motion est daté du 4 novembre 1970. Nous avons hâte d'apprendre ce qu'il adviendrait de ce ministère en particulier.

En décembre 1970, le *Citizen* d'Ottawa signalait que l'exécution d'un programme, en vue de réduire le ministère des Travaux publics et de le rendre plus efficace, se poursuivait activement. Il révélait également que le ministère deviendra l'agence centrale responsable des propriétés du gouvernement fédéral évaluées à 20 milliards. En outre, le ministère serait chargé de diriger les travaux de construction du gouvernement à titre de principal entrepreneur fédéral. L'article fait remarquer aussi que les contrats de location à bail seraient rentables, tout en permettant au gouvernement d'utiliser les terrains des décennies ou un siècle plus tard. Pour la construction des routes, des installations maritimes et des édifices ainsi que pour la réparation de ses propriétés, le ministère des Travaux publics continuerait à demander des soumissions. Il est probable qu'il s'intéressera davantage à la direction des travaux—assumant les fonctions de l'entrepreneur général—de grande envergure ou à long terme pour combattre les problèmes que posent les hausses imprévisibles des prix dans le domaine de la construction.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, un aperçu de la situation. En décembre 1969, le premier ministre annonçait qu'une société de la Couronne pourrait assumer certaines fonctions du ministère des Travaux publics. En février 1970, le nouveau sous-ministre John MacDonald, a parlé des nouvelles politiques et des nouveaux principes. J'ai présenté ma motion en novembre 1970 et un autre article était publié dans le *Citizen* en décembre 1970. Il importe donc que le gouvernement tienne compte de tous les députés de l'opposition en rapport avec ses projets de former cette société de la Couronne.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, nous avons eu d'excellents exemples de ce que fait le gouvernement quand il envisage la création de sociétés de la Couronne. Nous avons récemment débattu le bill sur la Corporation de développement du Canada. On a émasculé l'idée originale lancée par Walter Gordon et d'autres dont des membres de notre parti, qui croyaient que la CDC serait l'un des agents de placement des capitaux canadiens tout en tenant compte des politiques sociales nécessaires à la direction de l'entreprise. L'idée proposée il y a quelques années a perdu tout son sens. Je n'aimerais pas que l'on affaiblisse une société d'État qui s'occuperait d'actifs aussi considérables que ceux que gère le ministère des Travaux publics. J'espère que le gouvernement n'en fera rien. Ce serait une excellente idée de former un comité spécial et d'inviter le ministre des Travaux publics qui a une grande expérience dans ce domaine à y témoigner. On pourrait vraiment dire qu'à cette étape de sa vie, le ministre exerce ses fonctions par intérim. Il ne montre peut-être pas toute l'initiative que requiert la marche du ministère et il ne trouve peut-être pas la question urgente.

Nous pourrions demander au ministre, et au sous-ministre des Travaux publics qui a entrepris une étude détaillée, d'expliquer le prétendu concept révolutionnaire. Les membres du comité pourraient alors faire à la Chambre un rapport très utile. J'espère que des dispositions législatives en émaneraient.

• (5.10 p.m.)

Les députés d'en face pourront prétendre que ceux de l'opposition auront l'occasion de poser des questions lors de l'étude de ces prévisions budgétaires au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, mais je souligne qu'ils n'auront pas le détail de ce qu'envisage le gouvernement et que l'exposé en sera long. On a malheureusement tendance à hâter l'adoption des prévisions budgétaires. Beaucoup de ministériels ne prennent pas l'attitude et les initiatives qui s'imposent pour que le ministre réponde aux questions sur son propre ministère. Si l'un des ministériels propose que nous discutons de la question lors de l'étude des prévisions budgétaires, je crains qu'elle ne reçoive pas l'attention voulue pour mettre au point et comprendre cette importante notion.

Il s'agit d'un progrès pour le ministère des Travaux publics. Dans le passé, il était tenu pour l'instrument des faveurs politiques du gouvernement. On peut dire que de fortes sommes ont été dépensées inconsidérément à l'occasion de contrats adjugés, pour favoriser des amis ou des bienfaiteurs du parti au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Je suis très heureux que les députés d'en face m'accordent leur attention. Ils sont maintenant tout oreilles. Depuis peu, une nouvelle conception se dessine. On atténue celle des faveurs politiques. C'est mon opinion, monsieur l'Orateur. Avec une société de la Couronne, j'ai l'impression que les faveurs politiques et les dons disparaîtront presque complètement. C'est pourquoi nous cherchons à savoir ce que le gouvernement entrevoit pour cette société de la Couronne. Nous voulons être sûrs qu'on n'affaiblira pas cette excellente idée comme on a émasculé celle de la Corporation de développement du Canada.

Je ne consacre que dix minutes à cette importante motion, car je suis persuadé que les partisans du gouvernement vont voir une possibilité de la faire adopter rapidement, avec la recommandation qu'elle soit renvoyée à un comité ou qu'un comité spécial soit créé pour l'étudier minutieusement et faire rapport à la Chambre. Ce rapport pourrait servir de point de départ à une mesure législative en vue d'établir une société de la Couronne.

M. Boulanger: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Gilbert: Volontiers.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, le député a parlé de favoritisme, de la part du parti au pouvoir. Pourrait-il nous en donner un ou deux exemples dans le ministère des Travaux publics? Je le prie de dire les choses clairement et de ne pas avoir peur.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, cette question prouve que le député réagit promptement à l'idée de favoritisme. C'est son droit, car ce parti a été l'un de ceux qui ont le plus bénéficié des faveurs d'entrepreneurs de construction de tout le pays.